

VOS FINANCES

EN CONFIANCE

AVEC

*Louis Boily*



**LOUIS BOILY, Pl. Fin.**

Conseiller principal  
Planificateur financier  
Conseiller en sécurité financière  
Conseiller en assurance et rentes collectives  
Représentant en épargne collective

**LeDroit**  
cyberpresse.ca

CAHIER PUBLICITAIRE

**Le Plan**<sup>MC</sup>  
du



**Groupe  
Investors**

LES SERVICES INVESTORS LIMITÉE  
CABINET DE SERVICES FINANCIERS

160, BOULEVARD DE L'HÔPITAL, BUREAU 205, GATINEAU, QC J8T 8J1 (819) 243-6497

## Améliorez vos rendements en misant sur l'efficacité fiscale

### Réduisez l'impôt en choisissant avec soin vos placements non enregistrés

Comme beaucoup de Canadiens, vous investissez sans doute déjà à l'extérieur de votre RER. Du point de vue du placement et de l'impôt, c'est une stratégie judicieuse puisque le plafond de cotisation au RER limite les montants que vous pouvez y investir. En conséquence, votre RER pourrait ne pas suffire à générer les sommes nécessaires pour vous offrir le style de vie souhaité à la retraite. Un portefeuille de placements non enregistrés peut combler le manque à gagner, à condition d'être parfaitement intégré à votre plan global de répartition de l'actif et de gestion de l'impôt.

Les revenus de placement gagnés à l'extérieur d'un régime enregistré doivent être déclarés annuellement. Toutefois, il est possible de réduire ou

de reporter l'impôt en choisissant bien ses placements non enregistrés.

Le revenu en intérêts est imposé au taux le plus élevé. Par contre, sur chaque dollar de gain en capital net réalisé, seulement la moitié est imposable et, comme les gains en capital ne sont habituellement imposés qu'à la vente des placements, c'est vous qui décidez quand vous payez l'impôt sur ces gains. Vous pouvez reporter l'impôt pendant des années en attendant le moment le plus propice pour vendre vos placements, c'est-à-dire une année où vous prévoyez toucher un revenu plus bas. Reportez-vous au tableau 1.

Comme vous pouvez le voir, si votre taux d'imposition est élevé, le revenu

sous forme de gain en capital est nettement plus avantageux en termes de rendement après impôt. C'est ici qu'une structure de fonds avantageuse d'un point de vue fiscal peut s'avérer très profitable pour votre portefeuille non enregistré. Contrairement à la plupart des fonds communs de placement, où chaque substitution de fonds non enregistré entraîne un impôt à payer, les fonds de Société de fonds Groupe Investors Inc.<sup>MC</sup> sont considérés comme une seule entité aux fins de l'impôt. Ceci permet de déplacer l'actif librement entre les catégories d'actions de la Société de fonds tout en reportant l'impôt sur les gains en capital. Ainsi, vous pouvez rajuster les pondérations régionales et sectorielles de votre portefeuille sans vous soucier des

conséquences fiscales. Avec le temps, le report d'impôt vous permet d'accumuler un patrimoine plus important que si vous aviez payé l'impôt sur vos gains à chaque réaménagement de votre portefeuille.

Le choix d'une structure fiscalement avantageuse comme la Société de fonds Groupe Investors Inc.<sup>MC</sup> vous permet d'accéder plus facilement que jamais aux bons outils pour accumuler un patrimoine.

La Société de fonds Groupe Investors Inc.<sup>MC</sup> réunit une dizaine de gestionnaires de placement de premier plan et vous permet de déplacer librement votre actif entre plus de 40 catégories, soit la plus vaste gamme de fonds fiscalement avantageux disponible sur

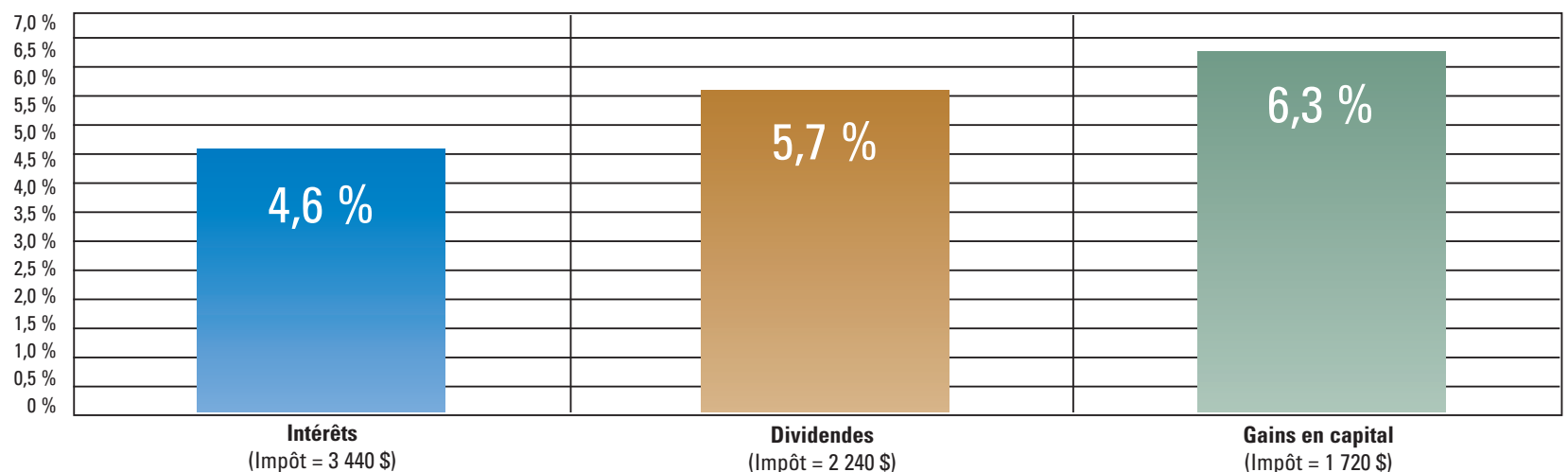
le marché. La Société de fonds Groupe Investors Inc.<sup>MC</sup> inclut également deux catégories Rendement en capital qui viennent compléter un portefeuille bien équilibré et diversifié.

Pour en savoir plus sur la façon dont les fonds de la Société de fonds Groupe Investors Inc.<sup>MC</sup> peuvent vous aider à accumuler un patrimoine de la façon la plus avantageuse possible d'un point de vue fiscal, ou pour explorer d'autres solutions de placement fiscalement avantageuses, contactez-moi dès aujourd'hui.

Tableau 1

Un portefeuille de 100 000 \$ qui produit un revenu de 8 000 \$ représente un rendement de 8 %. La façon dont un placement est imposé dépend toutefois du type de revenu qu'il génère. Le rendement après impôts d'un revenu de 8 000 \$ tiré de différents types de placements serait le suivant :

### Rendement du revenu de placement



### Rendement après impôts d'un revenu de 8 000 \$

SUPPOSE UN REVENU DE PLACEMENT DE 8 000 \$ IMPOSÉ À UN TAUX DE 43 %.

Source : Planification stratégique de portefeuille

MC Marques de commerce de Société financière IGM Inc. Utilisation sous licence par ses filiales. Cette publication, publiée par Services Financiers Groupe Investors Inc. et, au Québec, par Les Services Investors Limitée, cabinet de services financiers, est offerte à titre d'information générale seulement; son but n'est pas d'inciter le lecteur à acheter ou à vendre des produits de placement ni de fournir des conseils professionnels de nature financière, juridique, comptable, fiscale ou autre. Toute reproduction totale ou partielle de la présente publication est strictement interdite sans le consentement écrit explicite du Groupe Investors. Veuillez communiquer avec moi pour de plus amples renseignements sur ce sujet ou sur toute autre question financière ou de planification des placements.

« Payez moins d'impôt grâce à une planification minutieuse » © Groupe Investors Inc. 2004.

MPP1032 (11/2004)

Le Plan<sup>MC</sup>  
du **Groupe Investors**  
LES SERVICES INVESTORS LIMITÉE  
CABINET DE SERVICES FINANCIERS

7 jours par semaine  
Stationnement à l'arrière



**LOISIR**  
des USAGERS

LIVRES  
DISQUES  
DVD

Toutes nos félicitations  
à M. Louis Boily qui célèbre  
cette année 15 ans de carrière!



333, boul. St-Joseph, Gatineau  
819-778-0341

Boulangerie • Pâtisserie • Charcuterie



811, boul. St-René Ouest, Gatineau

819-561-8062

La boulangerie  
Philouze  
tient à souligner  
l'excellence du  
travail de  
M. Louis Boily.

*Bravo!*



## Louis Boily et le Groupe Investors

### L'expertise, le travail d'équipe et la passion d'aider les gens

Quand le planificateur financier Louis Boily s'est amené à Gatineau, en 1990, armé seulement de son expertise et de sa passion du métier, le Groupe Investors n'avait pas de présence physique en Outaouais. Quelques années plus tard, grâce aux efforts de M. Boily, le bureau actuel du Groupe Investors ouvrait ses portes au 160, boulevard de l'Hôpital, à Gatineau. Aujourd'hui, fort d'une trentaine de représentants, d'un personnel administratif d'une dizaine de personnes et de milliers de clients satisfaits, ce pied-à-terre du Groupe Investors à Gatineau est devenu un chef de file régional en planification financière.

Louis Boily se souvient de ses tout premiers clients, Pauline Beaudry Leblanc et Jean-Paul Leblanc, qu'il

avait rencontrés le 11 novembre 1990. « Nous avions de jeunes enfants, nous en étions à notre première maison. Nous travaillions tous les deux, et nous voulions commencer à planifier pour les enfants, mais aussi pour nous, pour le futur, pour notre retraite. Nous avons dit à Louis : aide-nous à mettre des sous de côté, à planifier pour que ça devienne un style de vie, que ça devienne automatique pour nous », se souvient Mme Beaudry Leblanc.

Ce que M. Boily a accompli avec le couple Beaudry Leblanc, il l'a fait depuis avec la même expertise avec des centaines d'autres individus et familles, tout en dirigeant pendant une dizaine d'années le bureau gatinois du Groupe Investors. Formant aujourd'hui équipe avec sa conjointe Brigitte



LOUIS BOILY.

Boucher Boily, elle-même conseillère associée du Groupe Investors, et l'ad-jointe administrative Rabiâ Hennouch, il a conservé la flamme qui l'anime depuis le début et un désir incessant d'aider les gens.

Expert en planification financière et en assurances, M. Boily met à profit deux outils de base avec chaque client. « Je dresse d'abord un bilan pour bien connaître leur situation financière présente. Puis, je demande aux clients de m'informer de leurs objectifs et de leurs préoccupations. Je sais alors où ils veulent aller et j'ai en main leur bilan financier pour savoir où ils se situent. Avec ces deux outils, j'établis un plan financier et je leur recommande des choix. S'ils le veulent, nous cheminons ensemble et le succès,

pour moi, c'est de voir leur situation s'améliorer et leurs objectifs atteints », explique-t-il.

M. Boily rappelle aussi l'importance pour lui et pour ses clients d'être associés au Groupe Investors, la plus importante entreprise de fonds d'investissement et de planification financière au Canada avec des portefeuilles d'au-delà de 45 milliards \$. Avec 75 années d'expérience et de fortes équipes de gestion et de recherche, avec des bureaux au Canada, en Europe et en Asie, « Investors, c'est solide comme le roc », spécifie-t-il.

### La retraite : la réalité et les illusions...

Trop de gens se font des illusions en pensant à leur retraite. Quand ils finissent par s'en rendre compte, habituellement à 60 ou à 65 ans au moment de prendre leur retraite, il est trop tard pour réparer les erreurs de parcours ou, pire encore, l'absence de planification.

Depuis 15 ans, Louis Boily a souvent entendu des gens lui dire : « Je ne suis pas obligé de prendre des REER ou de mettre de l'argent de côté. J'ai un bon fonds de pension, je vais avoir 70 % de mes revenus à la retraite, je

n'aurai pas de problèmes financiers. Je n'aurai plus besoin de m'acheter des vêtements de travail, plus besoin de payer mon stationnement, je payerai moins d'impôts parce que j'aurai moins de revenus, je n'aurai plus de paiement d'hypothèque. »

Mais la réalité est tout autre, à moins de vouloir passer sa retraite en pantoufles devant le téléviseur. « Les gens oublient trop souvent qu'ils vont avoir 40, 50 et même 60 heures de plus par semaine à occuper. Aujourd'hui, par ailleurs, la retraite survient de plus

en plus à 55 ou à 60 ans alors que les gens sont encore physiquement en très bonne forme et qu'ils veulent profiter de loisirs qu'ils n'ont jamais eu la chance de se payer auparavant, faute d'argent ou de temps », explique M. Boily.

« Plusieurs veulent s'offrir un voyage à tous les ans. À 5000 ou 10 000 \$, c'est à peu près la norme. D'autres veulent prendre des repas au restaurant. Nombreux sont ceux et celles qui veulent jouer au golf. Or, une carte de membre d'un club de golf, c'est 1000,

1200 ou 1500 \$ par année. Quant à la maison payée, une maison c'est comme toute chose; il faut la rénover, la réparer, l'entretenir. Ça coûte des sous. Et il y a cette voiture qu'on finit toujours par acheter. Donc, la vie ne s'arrête pas à la retraite. Elle continue et emmène souvent plus de dépenses. Alors, 70 % du salaire peut ne pas suffire », précise M. Boily, en rappelant que bien des gens oublient, par surcroît, de tenir compte de l'inflation.

Voilà pourquoi il est important de consulter un spécialiste qui connaît

les produits d'investissements disponibles et qui connaît aussi l'expérience vécue, parfois heureuse, parfois malheureuse, de centaines de personnes. S'inspirer de l'expérience du cousin ou du beau-frère, ou suivre en amateur son propre instinct, c'est se priver des outils offerts par Louis Boily et le Groupe Investors. C'est mettre en péril sa retraite.

Téléphonez dès maintenant au (819) 595-0111 pour prendre votre rendez-vous avec Louis Boily, Pendant les heures de bureau, communiquer au (819) 243-6497, poste 240.

Le Plan<sup>MC</sup>  
du Groupe  
Investors<sup>TM</sup>  
LES SERVICES INVESTORS LIMITÉE  
CABINET DE SERVICES FINANCIERS

**Regardez l'émission**

« Vos finances en confiance avec Louis Boily »

Sur les ondes de TVA-CHOT **tous les samedis à 13h30**  
www.RadioNord.com

Pour toutes informations, communiquez dès maintenant au 595-0111



## Le rééquilibrage du portefeuille

### Une méthode disciplinée pour la planification stratégique de portefeuille

Pour atteindre vos objectifs financiers, vous devez faire plus que bâtir un portefeuille. Vous devez aussi l'entretenir régulièrement pour vous assurer qu'il maintiendra le cap sur vos objectifs. Cela signifie que les pourcentages alloués au fil des ans aux divers fonds de placement de votre portefeuille ne doivent pas trop s'écarter des pourcentages initiaux (à moins que vos objectifs ne changent en cours de route).

Un élément clé d'un programme d'entretien efficace est le rééquilibrage régulier du portefeuille. La raison pour laquelle le rééquilibrage est si important, c'est que le niveau de risque augmente en général avec les années et vient mettre en péril l'atteinte de vos objectifs. Le risque potentiel augmente au cours d'un cycle économique normal à mesure que la valeur des fonds de placement qui investissent dans des actions et/ou des obligations (et par conséquent votre exposition à ces titres) augmente. Évidemment, si votre fonds de placement vous procure de bons rendements, il n'y aurait pas lieu de vous inquiéter. Pourtant, ce n'est pas si certain.

Nous savons tous maintenant qu'il existe une certitude fondamentale en placement : la valeur de tous les fonds de placement qui investissent dans des actions et/ou des obligations ne progresse pas en ligne droite, même si le rendement promet d'être des plus intéressants un jour. Le marché technologique de la fin des années 1990 en offre un bel exemple.

À mesure qu'augmente votre exposition à certains marchés, il est possible que vos gains fondent à vue d'œil. De plus, si vos actions ont très bien performé par rapport

à vos titres à revenu fixe plus stables, la structure de votre portefeuille s'apparentera progressivement à celle d'un investisseur dynamique. À cet effet, il est judicieux d'encaisser systématiquement les profits des fonds qui vous ont procuré un bon rendement, tout en repositionnant votre portefeuille pour tirer le maximum de la prochaine phase du cycle économique en investissant dans les fonds qui ne vous procurent actuellement aucun rendement. C'est souvent la tâche la plus difficile qu'ait à entreprendre un investisseur.

D'abord, il est préférable de déterminer à l'avance à quel intervalle vous voulez rééquilibrer votre portefeuille. Le plus souvent, les portefeuilles sont rééquilibrés tous les trimestres, tous les semestres ou tous les ans. Il ne semble pas y avoir d'avantage majeur à choisir une fréquence plutôt qu'une autre, pourvu que l'intervalle ne dépasse pas un an. Certains investisseurs acceptent d'assumer un niveau de risque potentiel plus élevé dans l'espoir d'obtenir un rendement supérieur quand certains marchés reprendront de la vigueur. Ces investisseurs ont tendance à rééquilibrer leur portefeuille une fois par année. Par contre, bon nombre d'investisseurs préfèrent opter pour un intervalle plus court, puisque plus on attend, plus longtemps un portefeuille est exposé à une plus grande volatilité.

Vous avez le choix entre deux méthodes de rééquilibrage. Elles sont toutes les deux simples à appliquer et donnent le même résultat. Ces deux méthodes, toutefois, exigent une grande discipline.

1. La méthode la plus courante consiste à liquider une partie des parts des fonds qui

ont pris de la valeur et à réinvestir le produit de la vente dans les fonds du portefeuille qui ont perdu de la valeur. Par exemple, considérons un portefeuille qui comprend uniquement quatre fonds de placement constituant chacun 25 % du portefeuille. Sur les quatre fonds, la valeur de seulement deux des fonds a changé après trois mois. Le Fonds A représente maintenant 30 % de la valeur du portefeuille alors que le Fonds B ne représente plus que 20 % de la valeur du portefeuille. Pour revenir à la pondération initiale, il suffit de liquider les 5 % excédentaires du Fonds A et de les transférer vers le Fonds B. Ainsi, la pondération de chacun des fonds correspond désormais à la pondération cible de 25 %.

2. Une autre méthode consiste à investir régulièrement en utilisant une stratégie de placement échelonné et à injecter proportionnellement les nouvelles sommes dans les fonds de placement qui ont moins bien performé pour rétablir la pondération cible initiale. L'avantage de cette méthode est qu'elle permet de rééquilibrer le portefeuille sans avoir à liquider des éléments d'actif que l'investisseur aurait à déclarer comme un gain à la fin de l'année. Évidemment, la question ne se pose pas dans le cas de parts qui sont achetées et vendues à l'intérieur d'un régime enregistré d'épargne-retraite ou d'une structure telle que la Société de fonds.

Les avantages du rééquilibrage sont manifestes. Voici un exemple hypothétique d'un portefeuille modéré dynamique comprenant sept catégories d'actif distinctes qui illustrent à quel point une stratégie de rééquilibrage permet d'augmenter le rendement et de réduire le risque sur une

période de 10 ans prenant fin le 30 avril 2003.

La différence de rendement peut paraître banale à première vue, mais regardons-y de plus près. Dans cet exemple, un investissement de 100 000 \$ rééquilibré tous les ans pendant 10 ans rapporte 8 906\$ de plus qu'un placement qui n'aurait jamais été rééquilibré. Sur 25 ans, les résultats sont encore plus impressionnants, puisque le placement qui a été rééquilibré rapporterait 91 469 \$ de plus.

Autre fait digne de mention, la réduction de la volatilité. Ici, le risque est mesuré selon l'écart-type des rendements annuels. L'écart-type mesure la volatilité des rendements réels d'un placement par rapport à son rendement moyen. Par exemple, le portefeuille non rééquilibré en question a un rendement moyen de 9,28 % sur 10 ans et un écart-type de 17,08. Ces chiffres indiquent que sur 10 ans les rendements se situeraient entre 26,36 % (9,28 + 17,08) et -7,80 % (9,28 - 17,08). Dans le cas du portefeuille rééquilibré, le rendement se situerait entre 23,15 % et 3,89 %.

Le rééquilibrage régulier d'un portefeuille pourrait être la plus importante de toutes les décisions de placement d'un investisseur et pourtant, bon nombre hésitent encore à faire le saut. C'est l'une des décisions de placement les plus difficiles à prendre. La raison est qu'il faut liquider une partie des fonds qui performant bien et transférer le produit de la vente vers les fonds qui performant moins bien. Il faut aussi payer de l'impôt sur les parts vendues dans le cas d'un régime non enregistré. Toutefois, comme vous pouvez le voir, les pertes liées à l'absence d'un rééquilibrage sont réelles et peuvent même dépasser en importance le montant de votre facture fiscale annuelle. Demandez à votre conseiller quelles seraient pour vous les conséquences fiscales d'une telle stratégie.

Catégorie d'actif	Répartition cible
Obligations canadiennes	20 %
Actions canadiennes	25 %
Actions américaines	20 %
Petite capitalisation É.-U.	10 %
Actions européennes	10 %
Actions japonaises	5 %
Technologie	10 %

	Taux de rendement annuel	Volatilité
Jamais rééquilibré	9,28	17,08
Rééquilibré tous les ans	9,63	13,52

Téléphonez dès maintenant au (819) 595-0111 pour commander votre rapport spécial  
« La planification stratégique de portefeuille vous protège des fluctuations du marché »

MC Marques de commerce de Société financière IGM Inc. Utilisation sous licence par ses filiales. Cette publication, publiée par Services Financiers Groupe Investors Inc. et, au Québec, par Les Services Investors Limitée, cabinet de services financiers, est offerte à titre d'information générale seulement; son but n'est pas d'inciter le lecteur à acheter ou à vendre des produits de placement ni de fournir des conseils professionnels de nature financière, juridique, comptable, fiscale ou autre. Toute reproduction totale ou partielle de la présente publication est strictement interdite sans le consentement écrit explicite du Groupe Investors. Veuillez communiquer avec moi pour de plus amples renseignements sur ce sujet ou sur toute autre question financière ou de planification des placements.

« Le rééquilibrage du portefeuille » © Groupe Investors Inc.2004.

MPF1024 (11/2004)

Le Plan<sup>mc</sup>  
du  **Groupe Investors**<sup>sm</sup>  
LES SERVICES INVESTORS LIMITÉE  
CABINET DE SERVICES FINANCIERS

Commercial



Résidentiel

**OTTAWA VALLEY**  
Plumbing & Heating

Denis : 880-0046

Dan : 880-0045

**Joyeux 30<sup>e</sup> anniversaire**  
et bonne chance pour les projets à venir!

*Félicitations à Louis Boily pour ses 15 ans de succès*

**QUADÉCOR**  
www.quadecor.ca

**565, boul. de la Gappe Gatineau**

**(819) 568-9888**  
**www.quadecor.ca**



## Avez-vous intérêt à emprunter pour cotiser à votre REER

Vous avez des droits de cotisation inutilisés à votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER)? Vous êtes à court d'argent pour réunir le montant que vous souhaitez cotiser? Envisagez alors d'emprunter pour tirer pleinement avantage de votre REER.

Le REER offre des économies d'impôt et reporte l'impôt sur la croissance des placements. Comme en ce moment les taux d'intérêt sont à leur plus bas, c'est probablement une bonne idée d'emprunter à court terme pour maximiser ses cotisations REER.

À long terme, il pourrait vous en coûter beaucoup plus de ne pas cotiser. Par exemple, une seule cotisation REER de 10 000 \$, à un taux d'intérêt composé annuellement de 8 %,

vaudra 100 627 \$ dans 30 ans — sans compter les économies d'impôt qu'elle vous permet de réaliser l'année où vous l'effectuez.

Vaut-il vraiment la peine d'emprunter pour cotiser à votre REER? Examinons différents scénarios. Si vous empruntez 10 000 \$ sur un an, à 7 %, vos paiements mensuels s'élèveront à 865,27 \$ (en supposant que l'intérêt est composé chaque mois et que votre solde diminue à chaque paiement). Le coût total en intérêts sera de 383,22 \$. Pendant ce temps, votre cotisation REER fructifiera à l'abri de l'impôt.

N'oubliez pas que votre cotisation est déductible d'impôt. Supposons que vous êtes

un contribuable moyen et que votre taux marginal d'imposition est de 40 %. Votre cotisation de 10 000 \$ vous permettra d'économiser 4 000 \$ en impôts.

Si vous trouvez contraignant d'effectuer des paiements mensuels aussi élevés, affectez votre remboursement d'impôt au règlement de votre dette. Ainsi, vous réduirez à la fois le montant de vos mensualités et la totalité de vos coûts d'emprunt. Plusieurs institutions financières vous permettent de reporter votre premier versement à la date où vous recevrez votre remboursement d'impôt.

Par ailleurs, vous n'êtes pas tenu d'emprunter le plein montant de votre cotisation. Si, par exemple, vous disposez de 6 000 \$

et que votre cotisation maximum est de 10 000 \$, vous n'aurez qu'à emprunter 4 000 \$. Votre remboursement d'impôt pourrait suffire à effacer votre prêt.

Si vous avez manqué quelques cotisations au cours d'années passées et que vous disposez de droits de cotisation inutilisés importants, vous pouvez envisager les prêts REER spéciaux assortis de longues périodes d'amortissement offerts par la plupart des institutions financières. Nous pouvons vous aider à analyser si ce type d'emprunt est avantageux, étant donné qu'un emprunt plus important signifie des frais d'emprunt plus élevés et, éventuellement, des paiements mensuels également plus élevés.

Il n'y a pas que des avantages à emprunter pour cotiser à un REER. Si vous ne pouvez pas rembourser votre prêt rapidement, il vaut sans doute mieux y renoncer. Idéalement, vous devez avoir suffisamment d'argent pour verser vos cotisations REER des prochaines années. Ajouter un prêt REER à d'autres dettes pourrait créer un fardeau trop lourd. De plus, vous courez toujours le risque de voir la valeur de votre placement diminuer. Dans ce cas, un emprunt amplifierait vos pertes.

N'hésitez pas à nous appeler pour savoir comment structurer un prêt REER à court terme, afin d'optimiser votre épargne-retraite.

## Les avantages de regrouper vos REER



BRIGITTE BOUCHER BOILY  
ET LOUIS BOILY.

Êtes-vous de ceux qui ont de la difficulté à gérer leurs placements pour la retraite parce qu'ils sont dispersés dans différentes institutions financières?

Si oui, il est temps pour vous de simplifier la planification de votre retraite en regroupant vos régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) sous un même toit. De cette manière, vous aurez plus de facilité à faire le suivi de vos placements, à élaborer votre stratégie de placement et à cotiser à votre régime d'épargne-retraite.

Vous pourriez, par exemple, établir un REER autogéré, sorte de « réceptacle » qui vous permet de réunir une vaste gamme de placements, tels des fonds de placement, des actions, des obligations et des certifi-

cats de placement garanti (CPG). Normalement, vous pouvez maintenir votre REER autogéré auprès d'une seule institution, tout en investissant dans des placements offerts ailleurs.

**Voici quelques-uns des nombreux avantages de regrouper ses REER :**

> **Comptabilité simplifiée.** Plutôt que de recevoir des relevés de diverses institutions, vous recevrez des relevés réguliers et un ensemble de reçus pour fins d'impôt d'une seule source. Avec tous vos renseignements sur un même relevé, il vous sera beaucoup plus facile de calculer le montant que vous avez investi et de surveiller les dates de renouvellement des placements à terme comme les CPG.

> **Taux supérieurs.** Vous pouvez obtenir des rendements plus intéressants. Par exemple, certains CPG sont assortis de taux de rendement supérieurs lorsque les montants investis sont élevés.

> **Facilité à cotiser.** Lorsque vient le temps de cotiser à votre REER, vous n'arrêtez qu'à un seul guichet, et ce, même si vous désirez investir dans un éventail de placements.

> **Conversion REER/FERR simplifiée.** Si vous approchez de l'âge de la retraite et prévoyez convertir votre REER en un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), il sera plus simple de traiter avec une seule institution financière.

Mais peut-être n'avez-vous pas besoin d'un

régime autogéré. Si vos placements REER sont répartis dans plusieurs institutions, sans être complexes pour autant, vous pouvez les transférer dans un seul établissement. Dans ce cas, veillez toutefois à ce que vos nouveaux placements respectent vos objectifs.

N'oubliez pas que le regroupement de vos REER peut prendre du temps. Il peut se passer des semaines avant que vos placements soient transférés d'une institution à une autre. Il se peut même que vous ayez à attendre que vos placements à terme arrivent à échéance avant de pouvoir les réinvestir dans un autre établissement.

N'hésitez pas à nous téléphoner. Nous pouvons vous aider à tirer le maximum du regroupement de vos REER.

Téléphonez dès maintenant au (819) 595-0111 pour commander votre rapport spécial  
« À la poursuite du succès : le REER, une priorité à toutes les étapes de la vie »

MC Marques de commerce de Groupe Investors Inc. Utilisation sous licence par les sociétés affiliées. Ce rapport contient des renseignements de nature générale seulement; son but n'est pas d'inciter le lecteur à acheter ou à vendre des produits de placement ni de fournir des conseils financiers, juridiques, comptables ou fiscaux spécialisés. Toute reproduction totale ou partielle de la présente publication est strictement interdite sans le consentement écrit explicite du Groupe Investors. Pour de plus amples renseignements sur ce sujet ou sur toute autre question financière ou de placement, veuillez communiquer avec votre conseiller du Groupe Investors. Les avantages de regrouper vos REER ©Groupe Investors Inc. 2002. Ce rapport est publié par Services Financiers Groupe Investors Inc. et, au Québec, par Les Services Investors Limitée, cabinet de services financiers. MPF 10055

Le Plan<sup>MC</sup>  
du  
**Groupe Investors**  
LES SERVICES INVESTORS LIMITÉE  
CABINET DE SERVICES FINANCIERS

**Santé  
universelle**

867, boul. St-René Ouest - 243-8782  
Gatineau

72, rue Jean-Proulx - 775-4303  
Hull

Félicitations pour  
ton **15<sup>ième</sup>**  
anniversaire!



**ROYAL LEPAGE**

La Renaissance  
Courtier immobilier agréé  
Franchisé indépendant  
et autonome de Royal LePage

*Louise Duchesne désire  
applaudir la réussite de  
Louis Boily!*

Un service professionnel et efficace!!!

**LOUISE DUCHESNE**

(613) 783-8776 (819) 770-3391

www.louiseduchesne.com

courriel : info@louiseduchesne.com

## La planification fiscale du testament : des économies d'impôt pour votre conjoint et vos enfants

Les juristes recommandent souvent la création de fiducies testamentaires pour des raisons qui n'ont rien à voir avec l'impôt : gérer des biens au nom de bénéficiaires mineurs ou handicapés, ou encore au nom d'un conjoint lorsque l'objectif est de préserver le capital pour les enfants. Voilà certes de bonnes raisons de créer une fiducie, mais il y a lieu de s'arrêter aussi aux avantages fiscaux des fiducies testamentaires.

### À la base, qu'est-ce qu'une fiducie?

Une fiducie est un lien juridique par lequel une personne (appelée le « constituant » ou le « disposant ») renonce à la possession de la propriété de biens et y transfère le contrôle à un fiduciaire ou à un groupe de fiduciaires, qui sont chargés de gérer ces biens au nom d'une personne ou d'un groupe de personnes (le ou les « bénéficiaires »). Aux termes d'une fiducie testamentaire, le transfert du contrôle des biens fait suite au décès du constituant. En revanche, aux termes d'une fiducie entre vifs, le transfert du contrôle se produit de son vivant. Généralement, les dispositions d'une fiducie testamentaire sont établies dans le testament du constituant. Dans les provinces hors Québec, on peut aussi créer une fiducie testamentaire au moyen d'une déclaration distincte du testament, si la fiducie est destinée à recevoir le produit d'une police d'assurance vie. La distinction entre les fiducies entre vifs et les fiducies testamentaires est importante sur le plan fiscal. Tandis que le revenu annuel non distribué d'une fiducie entre vifs est imposé au taux marginal le plus élevé des particuliers (lequel varie de 39 % en Alberta à 48,6 % à Terre-Neuve)\*, les fiducies testamentaires

sont imposées aux mêmes taux progressifs que les particuliers. La possibilité de créer un contribuable distinct sous forme d'une fiducie, qui a accès à des taux d'imposition progressifs, offre une occasion fort intéressante de planification fiscale.

### Exemple des économies d'impôt possibles

Examinons d'abord de quelle façon une fiducie testamentaire peut permettre au conjoint survivant d'économiser de l'impôt.

Georges est un homme d'affaires à la retraite qui tire un revenu annuel de 50 000 \$ de ses placements non enregistrés. Son épouse, Hélène, est une enseignante à la retraite qui tire de sa pension d'employeur et de son régime enregistré d'épargne-retraite (REER) un revenu équivalent à celui de Georges. Georges comme Hélène ont plus de 65 ans et ont droit tous les deux aux prestations de retraite de la RRQ/RPC et aux prestations de la Sécurité de la vieillesse.

Leur revenu combiné après impôt est de 87 078 \$, calculé comme suit :

Revenu de placement (Georges)	50 000 \$
Revenu de pension (Hélène)	50 000 \$
RRQ/RPC (9 975 \$ chacun)	19 950 \$
Sécurité de la vieillesse (5 728 \$ chacun)	11 456 \$

Revenu total	131 406 \$
Impôt combiné (fédéral et Québec)*	( 44 328 \$)
<b>Revenu combiné après impôt</b>	<b>\$ 87 078 \$</b>

Supposons maintenant qu'Hélène soit veuve et que, comme la plupart des Canadiens mariés, Georges a légué la totalité de son patrimoine directement au conjoint survivant. Alors, le revenu après impôt d'Hélène serait de 66 345 \$, calculé comme suit :

Revenu de placement	50 000 \$
Revenu de pension	50 000 \$
RRQ/RPC	975 \$
Sécurité de la vieillesse	5 728 \$
Revenu total	115 703 \$
Impôt combiné et récupération de la SV *	( 49 358 \$)
<b>Revenu après impôt</b>	<b>66 345 \$</b>

Le revenu après impôt d'Hélène est inférieur de 20 733 \$ à leur revenu combiné après impôt lorsque Georges était vivant. De cette perte de revenu, seulement 5 728 \$ proviennent de la perte des prestations de la Sécurité de la vieillesse de Georges. Le reste est imputable à deux facteurs : 1) l'augmentation de l'impôt à payer lorsqu'un seul conjoint déclare la totalité du revenu du

ménage; et 2) le fait qu'Hélène doit maintenant rembourser ses prestations de la Sécurité de la vieillesse. Hélène doit payer plus de 5 000 \$ de plus d'impôt que lorsque Georges était vivant.

Au Canada, les prestations de la Sécurité de la vieillesse sont réduites d'un montant égal à 15 % du revenu qui dépasse 60 806 \$\*, et sont récupérées en totalité lorsque le revenu du contribuable atteint environ 98 547 \$. Si l'on prend en compte les prestations de la Sécurité de la vieillesse, les personnes âgées dont le revenu dépasse 60 806 \$ sont assujetties aux taux d'imposition les plus élevés au Canada. Dans cet exemple, Hélène est frappée d'un taux d'imposition marginal de plus de 54 % sur son revenu entre 60 806 \$ et 98 547 \$.

### Georges aurait-il pu s'y prendre autrement?

Supposons qu'au lieu de léguer son patrimoine directement à Hélène, Georges ait créé une fiducie au nom d'Hélène dans son testament. La fiducie donnerait à Hélène le droit à tous les revenus produits par les placements de la fiducie, et les fiduciaires auraient le pouvoir d'accéder au capital de la fiducie au profit d'Hélène. Hélène elle-même pourrait faire partie des fiduciaires.

En quoi cette solution serait-elle plus avantageuse pour Hélène? Puisque la fiducie créée par le testament de Georges est une fiducie testamentaire, le revenu peut être fractionné. Hélène reçoit la totalité du revenu de la fiducie et l'utilise à sa guise, mais on peut faire en sorte que le revenu généré par la fiducie soit déclaré par la

fiducie. Revenons à notre exemple, et voyons quel serait le résultat.

Revenu de placement (déclaré par la fiducie)	50 000 \$
Revenu de pension (déclaré par Hélène)	50 000 \$
RRQ/RPC Sécurité de la vieillesse (déclarée par Hélène)	9 975 \$
	5 728 \$
Revenu total	115 703 \$
Impôt total*	( 40 997 \$)
<b>Revenu après impôt</b>	<b>74 706 \$</b>

Pour Hélène, l'économie d'impôt se chiffrerait à 8 361 \$ par année. Même après déduction des honoraires de préparation de la déclaration de revenus de la fiducie, beaucoup jugeraient substantielle l'économie d'impôt ainsi réalisée. Si la succession de Georges produisait un revenu plus élevé, l'économie d'impôt n'en serait que plus grande.

Téléphonez dès maintenant au (819) 595-0111 pour commander votre trousse sur la succession « Mon héritage – Planifiez un ultime cadeau à vos êtres chers »

\* Tous les taux d'imposition et exemptions ont été calculés d'après les données courantes au 1er janvier 2005.

MC Marques de commerce de Société financière IGM Inc. Utilisation sous licence par ses filiales. Cette publication, publiée par Services Financiers Groupe Investors Inc. et, au Québec, par Les Services Investors Limitée, cabinet de services financiers, est offerte à titre d'information générale seulement; son but n'est pas d'inciter le lecteur à acheter ou à vendre des produits de placement ni de fournir des conseils professionnels de nature financière, juridique, comptable, fiscale ou autre. Toute reproduction totale ou partielle de la présente publication est strictement interdite sans le consentement écrit explicite du Groupe Investors. Veuillez communiquer avec moi pour de plus amples renseignements sur ce sujet ou sur toute autre question financière ou de planification des placements.

« La planification fiscale du testament – Des économies d'impôt pour votre conjoint et vos enfants » © Groupe Investors Inc. 2005

MPF1065 (05/2005)

Le Plan<sup>mc</sup>  
du  
**IG Groupe Investors**  
LES SERVICES INVESTORS LIMITÉE  
CABINET DE SERVICES FINANCIERS



## Conception, gestion et construction :

- Pré-usinée en panneaux
- Conception sur mesure
- Maison en bois rond
- Timberframe hybride / poutres et poteaux

Préparation professionnelle  
de budgets et de contrats

Service de consultation personnalisé

(613) 820-8872

666, ave Kirkwood, Suite B-101  
Ottawa

[www.northwoodcountryhomes.com](http://www.northwoodcountryhomes.com)

Northwood  
Country Homes  
félicite  
M. Louis Boily,  
planificateur  
financier au  
Groupe Investors  
pour ses  
15 ans de  
réussite.

Glenn Papineau : (613) 788-2109

Armand Bédirian : (613) 788-2108

Des agents qui connaissent le marché pour  
un service immobilier de qualité

*Félicitations à  
Louis Boily pour  
toutes ses années  
de succès!*

**KELLER  
WILLIAMS**  
OTTAWA  
REALTY

**610, ave Bronson  
Ottawa  
(613) 236-5959**

## Protégez votre plan de retraite

Vous prenez soin de vous. Malgré cela, vous ne pouvez parer à toute éventualité. Saviez-vous que la probabilité que vous deveniez invalide pendant 90 jours ou plus au moins une fois avant l'âge de 65 ans est de une sur trois? Et que la durée moyenne d'une invalidité se prolongeant plus de 90 jours est de l'ordre de 2,9 ans? C'est pourquoi vous devriez songer sérieusement aux conséquences qu'auraient une blessure ou une longue maladie sur vos plans de retraite et vos objectifs financiers à long terme. S'il vaut la peine d'épargner en vue de la retraite lorsqu'on est en pleine santé... il est aussi important de la protéger.

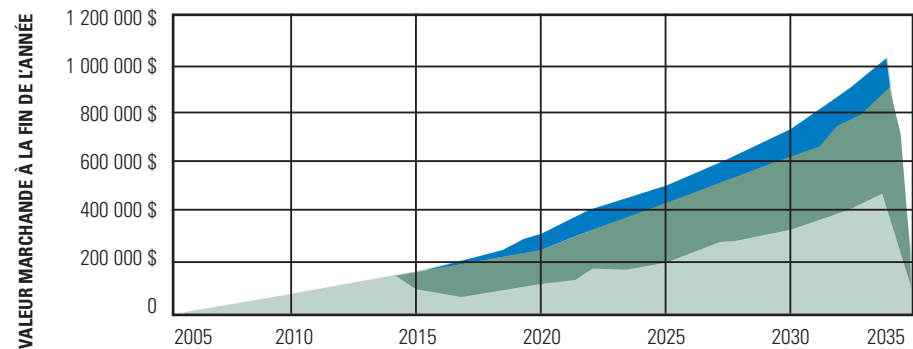
**Une maladie ou un accident pourraient-ils vous coûter votre REER?**

## Les bons choix toute votre vie

Le changement est le phénomène le plus constant. Au début de la vie adulte, l'assurance est une solution de base visant simplement à remplacer le revenu. Au fil des années et à mesure que la vie devient plus complexe, la protection d'assurance doit couvrir les économies de la famille, un fonds pour les études, ou peut-être même le remboursement du prêt hypothécaire ou d'autres dettes. Comme l'âge mûr nous amène à élargir nos perspectives, des éléments auxquels nous n'avions jamais pensé auparavant, tels que la préservation de la valeur de la succession et la nécessité d'avoir les ressources pour s'occuper de nos besoins médicaux et physiques en cas de problème de santé, deviennent prioritaires.

**Dans le tourbillon de votre vie bien remplie, prenez quelques instants pour vous assurer que votre plan financier comprend les bons choix d'assurance pour votre vie actuelle et celle que vous aimeriez avoir dans le futur.**

### Régime d'épargne-retraite sur 30 ans



**Les valeurs présentées sont établies en fonction des hypothèses suivantes :**

- Dépôt de 1 000 \$ par mois pendant 30 ans, sans interruption
- Dépôt de 1 000 \$ par mois avec arrêt d'une durée de trois ans en raison d'une invalidité et de l'incapacité de gagner un revenu
- Dépôt de 1 000 \$ par mois, avec arrêt d'une durée de trois ans en raison d'une invalidité, de l'incapacité de gagner un revenu et de retraits totalisant 133 500 \$ durant la période d'invalidité pour les frais médicaux et de subsistance.

\*Tous les calculs supposent un du taux de rendement annuel moyen de 6 % \* Source : La Great-West, Compagnie d'assurance-vie

#### Besoins d'assurance



#### Étapes de la vie

Assurance Vie

Invalidité

Maladies graves

Soins de longue durée

Téléphonez dès maintenant au (819) 595-0111 pour commander vos brochures d'information « Assurance maladie graves » et « Assurance soins longue durée »

Produits et services distribués au Québec par Les Services Investors Limitée, cabinet de services financiers, et ailleurs au Canada par Services d'Assurance I.G. Inc. Permis de vente d'assurance parrainé par La Great-West, compagnie d'assurance-vie. MC Marques de commerce de Société financière IGM Inc. Utilisation sous licence par ses filiales. © Groupe Investors Inc. 2005 05/2005

MPP1078 (05/2005) MPP1076 (05/2005)

Le Plan<sup>mc</sup>  
du **IG** Groupe  
Investors<sup>sm</sup>  
LES SERVICES INVESTORS LIMITÉE  
CABINET DE SERVICES FINANCIERS

**C'est un grand plaisir de faire affaires avec toi. Bon succès dans le futur!**

**M. André Charbonneau, c.g.a.**  
COMPTABLE GÉNÉRAL LICENCIÉ  
*Expert-comptable/  
consultant financier*  
**CGA**  
38, MACLACHLAN  
GATINEAU, QC  
TÉL. : 819-986-5642  
andrecharbonneau@sympatico.ca



**MARIE COURTEMANCHE**  
conseiller juridique-legal adviser notaire

160, boul. de l'Hôpital  
Suite 201  
Gatineau, J8T 8J1  
Tél. : 819-246-1155  
mcourtem@notarius.net

Toutes mes félicitations.

*Bon 15<sup>e</sup>!*

# Ne laissez pas l'impôt ruiner votre retraite.

## Ne laissez pas les impôts prendre jusqu'à 50% de votre succession!



**Si vous êtes à la retraite ou sur le point de l'être et que vous avez plus de 250 000\$ en fonds de retraite, vous devez participer à ce séminaire GRATUIT.**

### Vous apprendrez :

- Comment réduire vos impôts dès maintenant!
- Comment ne pas vivre plus longtemps que votre argent.
- La vérité cachée au sujet du REER.
- Comment empêcher l'impôt de gruger votre patrimoine.
- Comment les idées reçues peuvent compromettre votre avenir.
- Comment léguer votre argent à vos enfants et non au gouvernement
- Comment éviter les deux erreurs les plus graves et les plus courantes faites par les investisseurs.
- Comment éviter les 3 erreurs commises par la plupart des retraités.
- Comment éviter de commettre de graves erreurs lors de la préparation de votre retraite : vous ne prenez votre retraite qu'une seule fois!
- Comment éviter les pièges de la planification successorale.

***Votre présence à ce séminaire GRATUIT est indispensable.***

**M. Louis Boily, Pl. Fin.**  
**Conseiller principal**  
**Planificateur financier,**  
Conseiller en sécurité financière,  
conseiller en assurance et rentes collectives,  
représentant en épargne collective

**Mme Brigitte Boucher Boily,**  
**Conseillère associée**  
Représentante en épargne collective

**M. Danny Tremblay B.A.A.**  
**Conseiller**  
Représentant en épargne collective

**Le Plan<sup>MC</sup>**  
du  
**IG Groupe**  
**Investors<sup>SM</sup>**  
**LES SERVICES INVESTORS LIMITÉE**  
**CABINET DE SERVICES FINANCIERS**

MC Marques de commerce de Groupe Investors Société Financière IGM Inc. Utilisation sous licence par les sociétés affiliées.

205-160, boul. De l'Hôpital,  
Gatineau, Qc J8T 8J1

*seront disponibles pour  
vous conseiller afin de bien  
planifier votre avenir financier.*

**Le mardi 25 octobre 2005 de 19 h 15 à 21 h 00**  
Hilton du Lac Leamy, 3, boulevard du Casino, Gatineau (secteur Hull)

**VEUILLEZ APPELER DÈS MAINTENANT POUR RÉSERVER!**  
Composez le **(819) 595-0111** (ligne de réservation 24 heures)

Un léger goûter sera servi.  
Si vous êtes client du Groupe Investors, veuillez consulter votre conseiller.

Les places sont limitées.

**Conférencier Invité**  
**M. Jocelyn Bertrand,**  
**Directeur de division**  
*Conseiller en sécurité financière, conseiller en assurance collective  
représentant en épargne collective*